



## Bilatérale « Covid » DGRH du MESRI – SUD (SUD-Recherche EPST + SUD-Éducation)

Le 15 avril 2020 à 16h30 en visio

### Participants :

Pour Solidaires : Denis Orcel (DO, SUD-Educ) Janique Guiramand et Renaud Tutundjian (JG et RT, SUD-Recherche EPST)

Pour la DGRH du ministère : 2 personnes (P. Coural et T. Reynaud) ; le DG (V. Soetemont) devait être là mais n'est pas présent au début de la réunion, a priori devrait rejoindre plus tard (*au final il ne viendra pas...*)

Nous avons envoyé avant la réunion la liste suivante de points à traiter

- Situation des vacataires, notamment des CEV qui ne disposent pas de ressources stables = où en est-on ?
- Quelles conditions de reprises pour les agent-e-s après le 11 mai ?
- Question du maintien des financements de thèses et CDD. Où en est-on des discussions avec les organismes financeurs ?
- Situations actuelles des agent-e-s encore beaucoup trop hétérogènes (par ex : congés imposés par certains établissements)
- Instances, entretiens professionnels, CAP d'avancements : quelles nécessités de vouloir maintenir des calendriers dans des conditions dégradées...

**P. Coural** ouvre la séance : « cet échange fait suite à un échange avec la ministre, on va faire un point sur les mesures Covid ayant trait aux RH »

### Concours chercheurs :

Initialement projet de décret sur le recours à la visio, « écrasé » par l'ordonnance du 27 mars qui prévoit des dispositions pour les concours et les listes complémentaires en article 5 et 6

- texte ministère va sortir les déclinants => visio pour les concours
- Second chapitre : organes de délibération, jury et instance ... ça existe déjà ... + facile
- listes complémentaires, adaptation d'épreuve

Titre 1<sup>er</sup> prévoit dispo transverses à toute la FP

Visio pour les candidats dont la situation le nécessite

- ⇒ Analyse au cas par cas : période à laquelle a lieu l'oral du concours => situation de la zone géographique du concours et du domicile du candidat ... on pourra avoir des candidats en présentiel et d'autres en visio
- ⇒ Article 12 : question technique : transmission image/son ; confidentialité ; gestion des problèmes techniques et interruption (si trop longue => report de l'audition ... décision appartient au pdt du jury ; mention au PV, qui peut aussi faire mention du ressenti du candidat sur le déroulement du concours)
- ⇒ Local où se tient le candidat : si local administratif, présence d'un surveillant ; sinon (ex : domicile, université ou labo étranger) l'organisateur doit prouver que les conditions sont réunies (lutte contre la fraude et autres ... peut-être moins nécessaires pour nos concours ou les candidats sont les mieux à même de présenter leurs travaux...)

Le décret convient au ministère : permet de nommer un maximum de gens au plus tôt pour l'ouverture des formations dans les facs (début 09/2020) idem pour EPST, même si prise de fonction peut être un peu plus tardive.

Pour les enseignants chercheurs : Session synchronisée et session fil de l'eau ([https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/etab\\_hors\\_sante\\_ANTEE\\_FIDIS.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/etab_hors_sante_ANTEE_FIDIS.htm)). On ne veut pas être à plus de 50% de recrutement sur FIDIS (au fil de l'eau) ; on veut rester à au moins 70% des postes sur la session synchronisée.

Donc on a laissé 15 jours de plus aux candidats pour les dépôts de dossier : Il y a eu 57000 candidatures ce qui est un bon chiffre. Ça laisse le temps pour les auditions avec une date de remontée des décisions par les établissements au 1er juillet.

Entre le 8 et 9 les candidat-e-s reçu-e-s pourront faire leurs vœux et le vendredi 10 juillet on fera tourner l'algorithme de répartition.

Vérification par le Fonctionnaire sécurité défense pour affectation dans labo ZRR courant juillet.

Objectif est d'avoir les actes et la prise en paie dans les meilleures conditions possible.

Coural demande si on a des questions sur les recrutements :

JG : recrutements chercheurs : IFSTTAR pas de report des dates de dépôt du dossier pourtant pendant le confinement ; du coup pb de dépôt à cause du confinement. On a fait la remarque lors de la réunion avec la ministre mais pas de réponse...

Coural : on sait que ce n'est pas satisfaisant mais on ne pouvait pas faire autrement ... on a 1800 postes à gérer et on essaiera de rattraper quelques cas, mais à situation exceptionnelle...

JG :

- IFSTTAR est un EPST spécial : chercheurs du MTES, concerne aussi par exemple météo France, vraiment dommage que les candidat-e-s n'aient pas eu 15 jours de plus comme pour les concours d'EC.
- Visio à limiter au maximum, que les gens aient au moins accès à du matériel de qualité... qu'au moins les jurys en tiennent compte
- Dans les EPST l'urgence est peut-être moins prégnante que dans les facs

Coural : pb de ne pas faire tous les recrutements en même temps : les meilleurs candidats risquent d'être captés par les premiers établissements à faire leur recrutement.

Équipement de visio : si on fait dans la fac, il faudra des présents pour suivre l'ensemble des procédures... il faudra des masques (pour le présentiel aussi d'ailleurs). Si la fac est confinée, pas d'accès pour les candidats.

On sait qu'on n'appliquera pas complètement le plan de recrutement cette année. Mais ne voulaient pas courir le risque d'une année blanche. Les universités doivent voir ce qui doit être pourvu tout de suite et ce qui peut être repoussé.

DO : bcp de retour des membres de jury, peut-être moins problématique que le candidat soit en visio, mais si le jury est séparé par la visio ça pose gros pb.

Coural : les jury travaillent déjà sur des phases prépa en visio (annonce que le DG, Vincent..., ne viendra pas) ... donc il savent le faire même si on admet que c'est une situation dégradée.

Chaque voie de recrutement fera l'objet d'une décision qui décrira le processus de concours

JG : les tiers-lieu, ça peut aussi être pour le jury donc ?

Coural : tout à fait, on lève les contraintes à ce niveau-là, sous réserve des règles d'hygiène (masque etc...)

#### **Avancements :**

Coural : on a demandé aux établissements (fac EPST) de réfléchir aux priorités (tt de suite, au plus vite, plus tard...)

Tout de suite : les concours

Dès que possible : avancement, que ce soit réglé au 31/12/2020 parait indispensable ; on a desserré le calendrier mais c'est la priorité n°2.

Pas possible de trop reporter (certain-e-s attendent ça pour partir à la retraite par exemple).

La date du 31/12/20 laisse du temps aux universités pour recevoir l'avis des CNU et pour pouvoir travailler. Calendrier : entre le 15/09 et 13/11 afin d'avoir tous les avis au 13/11 pour une prise en paie en condition normale sur la paie de décembre.

JG : éviter de mettre de l'urgence pour rien là-dessus : au CNRS on voit les entretiens pro (étape liée à l'avancement), se tenir en visio ; déjà pb pour les gens en ASA ; mais de toute façon : visio depuis le domicile très discutable (confidentialité, discrétion professionnelle) => on fait un peu n'importe quoi (on entend même parler d'entretien pro par téléphone ou par mail !)

Coural : merci pour l'info, j'avais déjà eu des échos du CNRS et demandé des explications au DRH ; s'il n'y aucune difficulté (NDLR : *entre l'agent-e- et son supérieur hiérarchique*) pourquoi pas la visio ? Mais si l'entretien porte sur une situation problématique, la visio est à proscrire, Coural dit avoir eu des assurances de la part du DRH du CNRS.

Mais pb du goulot d'étranglement si on repousse trop de choses à juillet voir septembre ; il faut prévoir du temps pour rédiger les avis et si on repousse, ça sera fait à la serpe ... donc faire au plus tôt ce qui ne pose aucune difficulté pour réserver le présentiel aux entretiens plus difficiles.

Même pour la paye ça va alourdir côté DGFIP : il y a eu des recrutements pour faire une paye normale en mai (régularisation des acomptes et reprise de situation, car paie d'avril faite en mode duplicata de mars).

## Non-titulaires

Coural : vos questions sur les non-titulaires :

Prolongation des contrats (y compris sur ressources propres) ?

Obstacles juridiques : prochain projet de loi COVID prolongera la validité des appels d'offre (ANR notamment...) et donc prolongera les contrats.

Obstacles budgétaires : il faut financer ... on demandera de l'argent : chiffrage en cours à la fois pour les contrats sur subvention d'état et pour ceux sur ressources propres (et on verra + tard s'il faut aller utiliser les fonds de roulement). Ça vaut aussi pour les vacataires => calcul du coût budgétaire.

Doctorant-e-s contractuel-le-s arrivant au taquet des 6 années : normalement il y a un verrou (Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 sur le contrat doctoral) qu'on va essayer de faire « sauter » : projet de texte en cours pour lever l'obstacle juridique.

Idem pour les contrats (ATER, loi 84,...) qui devraient être considérés comme tombés, on va gérer. Prolongations rétroactives => nécessite une habilitation législative.

Vacataires : Priorité de la Ministre = on va aider les précaires qui ont absolument besoin de cette ressource (ATV : agent-e-s temporaires vacataires, en particulier = doctorants vacataires, vacataires étudiants art. L811-2 du code de l'éducation) : si déjà en fonction paye répétée, si nouveau contrat en avril ou en mai, acompte versé à 100% par la DGFIP.

Cas des chargés d'enseignement vacataires (CEV) : ils seront payés de toutes les heures qu'ils auront faites, mais comme ils sont le plus souvent payés au trimestre, semestre ou année ... les heures faites en mars et avril seront normalement payées.

Certains établissements savent gérer et déclencher de la paie à distance d'autres pas. Sujet traité par la DAF (direction des affaires financières) : sensibiliser les établissements pour qu'ils fassent remonter le plus d'éléments de paie.

DO : on veut vous alerter sur le fait que dans les CEV il n'y pas que des gens qui ont un travail à côté et donc de quoi vivre. Il y a aussi des doctorant/docteur sans poste, des collègues à qui on a demandé de se mettre en auto-entrepreneurs (+ ou – bidons) pour pouvoir poursuivre leur thèse, leur post-doc et compléter leur dossier et qui ont besoin de ce revenu et comptent dessus.

Coural : mais alors ce ne sont pas des CEV ; s'ils sont post-doc, ils ont un contrat et il y a répétition de paye sans réserve. Auto-entrepreneur, ce n'est pas prévu pour ça (*NDLR : là il n'y a pas de solution semble-t-il...*).

DO : mais c'est une réalité du terrain même si on le sait bien c'est limite au niveau réglementaire. C'est bien pourquoi on demande à la DRH depuis des années d'avoir un état de lieux à ce sujet.

Coural : distinguons les personnes qui ont des vacances (à l'heure) et ceux qui ont une seule vacation de plusieurs mois (à X heures par mois) ; pour Coural ce sont des contractuels (plutôt que des vacataires).

- CEV + ATV environ 135000 personnes
- 25000 à 30000 environ étudiants employés art L811-2
- 35000 à 400000 vacataires administratifs => vacataires d'été

En tout 200 000 personnes avec quotité de travail variable et quelque fois faible ; 200 000 personnes que l'on voit mal, y compris en paye : on sait que tout ça fait 5 à 6 millions d'heures mais c'est à peu près tout. Qui sont-ils ? Dans quelles disciplines ? Comment les réguler ?

Idée de créer une plate-forme qui permettrait aux institutions de renseigner les profils des vacataires (qui parfois - notamment les CEV - ont plusieurs employeurs). Travailler avec le SISIR : service informatique interministériel.

Objectif : Avoir un SI RH très simplifié, pour automatiser les feuilles de paye ... les déclarations sociales ; penser aussi à la retraite future de ces personnes. Pour l'instant personne n'a connaissance de cette population. Et ça prend beaucoup de temps pour traiter les dossiers alors que c'est récurrent ; ça permettrait d'être plus efficace.

JG : les 35 à 40 000 vacataires administratifs d'été pourraient être sous contrats pour accroissement de travail saisonniers (Art 6 sexies de la Loi de 84), ce qui est quand même mieux que la vacation.

Coural : Dans les EPST pas de contrats de vacataire mais beaucoup de vacances payées à l'heure sur crédit et qui du coup ne comptent pas dans les ETPT.

## Congés

JG : congés : que va-t-il se passer ... il y a déjà des établissements qui impose des jours de congés ... l'ordonnance inquiète.

Coural : l'ordonnance aura le mérite de donner un cadre, les employeurs ne feront plus ce qu'ils veulent. Ordonnance présentée ce matin en conseil des ministres et publiée demain au JO. Elle distingue deux régimes :

- Agents qui sont en ASA : obligatoire... ds le privé l'employeur peut imposer jusqu'à 16 jours ; dans la FP : 5 jours de RTT avant la date de la publication de l'ordonnance et 5 jours de congés ou de RTT après l'ordonnance.
- Agents en Télétravail : possibilité ouverte aux chefs de service d'imposer 5 jours de congés ou de RTT, le ministère demande une position commune sur l'ensemble du ministère.

Coural pense que si on impose aux gens en ASA, on doit aussi imposer aux gens en télétravail.

Une doctrine sera définie au niveau du secrétariat général (inclura probablement aussi les agents en PCA au niveau du SG dont nos deux interlocuteurs...)

Possibilité de proratiser pour celles et ceux qui basculent d'un régime à l'autre.

Les jours de fractionnement seront neutralisés.

Bascule automatique des jours de congés sur le CET des jours acquis avant le confinement et pendant les périodes d'ASA (à détailler avec le texte de l'ordo)

Olivier Dussopt a du vous en informer car il a reçu les syndicats en bilatérale...

Coural sourit en indiquant qu'il sait qu'on commentera par nos canaux habituels...

JG : on ne va en effet pas commenter ici...

Coural : il faut qu'on complète la règle de l'ordonnance pour être équitable (même si certains pensent qu'elle est injuste, qu'au moins il y ait équité)

### **Prime exceptionnelle**

Coural : Prime exceptionnelle : 2000 euros max fractionnables en 3 parties (333, 666, 999) mais non compensées (l'établissement a priori ne récupère pas le fric et doit le financer sur ses propres ressources). Montant supérieur dans le secteur sanitaire. Moins hors sanitaire (1000€).

Coural plaisante un peu sur les revendications de Solidaires, car la prime sera la même pour tous, qq soit la rémunération...

Prime exceptionnelle, en plus de l'indemnitaire habituel.

### **Plan égalité :**

Coural : Plans égalité des établissements : Selon la Loi de transformation de la fonction publique = devaient être faits pour le 31/12 ; mais vue la situation ne seront pas traités en fin d'année => échéance repoussée au 30/06/2021.

### **Conditions du déconfinement**

JG : reprise à partir du 11 mai : équipement des services et labo en matériels de protection, d'autant qu'il y a eu des dons (ce qui est très bien) aux hôpitaux.

Coural : Déconfinement : chantier prioritaire traité dans 2 groupes de travail (1 pour EPST et 1 pour fac) : identifier les obstacles à lever pour permettre la reprise de l'activité. Reprise des labos : elle sera sûrement lente dans labos (exemple de la bio qui aura besoin de matériel). Dans les facs la reprise sera partielle puisque sans étudiant-e-s ... enjeu donc plus fort pour les EPST.

Question aussi des équipements sortis des labos pour aller vers les hôpitaux, laboratoires d'analyse, etc. et qui ne reviendront pas forcément (*NDR : pas du tout ?*). Recommander ses équipements ne sera pas forcément simple.

Il faudra des équipements de protection en masse : réarmement progressif de l'ensemble de l'ESR. Le secrétariat général fait remonter les demandes pour l'ensemble des 2 ministères (MENJ+MESRI).

Les labos qui travaillent sur Covid sont déjà bien couverts ; les Crous aussi sont maintenant couverts et les réassorts sont prévus.

Pour le reste, Coural parle de 1,5 millions de masques à recevoir en juin-juillet = besoin pour le personnel mais aussi pour les usagers => chiffrage des commandes en nombre : prévoir changement de masque tous les 4h + pendant les déplacements en transport en commun.

Mais on n'est ni le seul ministère ni le seul pays à passer commande.

Grosse question logistique (approvisionnement et transport), mais le travail est lancé.

Plan Casteix pour la sortie du confinement prévu pour dans 15 jours ; d'ici là il faudra qu'on ait les chiffrages de besoins pour cette date. Ensuite il y aura des arbitrages...

Propose de se revoir en bilatérale au moment de la sortie du plan Casteix pour gérer l'atterrissage le plus proprement possible.

*Fin de la réunion 18h*